

# Lettre ouverte au Maire d'AUXONNE et à son Conseil municipal

de Martine Speranza, ancienne responsable du Musée

Copie à la DRAC Bourgogne – Franche Comté

**Objet : Précisions complémentaires sur l'état d'avancement actuel effectif du PSC (Projet Scientifique et Culturel) relatif à la restructuration du musée, et dont la rédaction m'avait été confiée lorsque j'étais en poste à la Ville d'AUXONNE.**

La lecture attentive du Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2017 approuvé le 22 juin 2017, me détermine à apporter un certain nombre de précisions relativement à l'état d'avancement actuel effectif du PSC cité en objet.

Ce PSC, j'avais eu pour mission de le rédiger lorsque j'étais en poste à la Ville d'Auxonne. Le 3 août 2014, jour où j'ai dû quitter mon service, la rédaction de ce PSC n'était pas encore terminée.

Monsieur Claude Lapostolle, dans une déclaration citée au paragraphe 20.2017-68 (pages 27 à 29), en page 29 du Procès-verbal du Conseil municipal du 23 mai 2017, le rappelait d'ailleurs récemment, en ces termes : « *Un PSC avait été esquissé mais pas terminé par Martine [SPERANZA].[...]* »

Je confirme bien qu'à la date de ma mise à la retraite le 3 août 2014, je n'avais pas terminé la rédaction de ce PSC.

Il faut rappeler toutefois que, consciente de l'ampleur de la tâche, j'avais prudemment adressé dès le 18 novembre 2013 une lettre à Monsieur le Maire d'Auxonne. Dans cette lettre, j'exprimais le souhait de prolonger mon activité professionnelle au-delà de l'âge légal de 65 ans, en raison, notamment de « mon engagement dans le projet de transfert et de restructuration du Musée ».

Dans une lettre du 10 février 2014, Monsieur le Maire répondait défavorablement à ma demande au motif que « l'intérêt du service n'était pas démontré ».

Il est clair que cet avis défavorable me mettait *de facto* dans l'impossibilité de terminer ma tâche, notamment en raison de la survenue, quelques semaines avant cette décision, d'un événement particulièrement grave dont Monsieur le Maire avait eu connaissance bien avant le 10 février 2014.

À la fin de l'année 2013 une contamination généralisée par les moisissures affectait en effet les collections du Musée exposées dans la Tour Notre-Dame du Château Louis XI. Ces dommages importants, dus sans doute aux conditions hygrométriques précaires régnant dans la tour, nécessitaient des mesures d'urgence. Ayant constaté le fait le 13 décembre 2013, j'en avais alerté le même jour les élus.

Au cours du premier semestre 2014, en raison de ces événements imprévisibles, une grande partie de mon temps fut donc consacrée, sous l'autorité de restauratrices agréées, à des tâches de décontamination dans le cadre d'un Plan de sauvetage des collections, puis au déménagement indispensable de celles-ci dans une nouvelle réserve.

Compte tenu de l'urgence de la tâche, un agent temporaire qui m'avait été affecté en renfort pour le PRD (Plan de Récolement Décennal) à fournir pour juin 2014, dut, lui aussi, participer de surcroît à la décontamination et au déménagement.

Il est aisé de comprendre qu'en raison de ces circonstances il m'était objectivement impossible de terminer le PSC pour le 3 août 2014. En ce sens, et si l'on arrête le calendrier au 3 août 2014, la déclaration de Monsieur Claude Lapostolle selon laquelle « *Un PSC avait été esquissé mais pas terminé par Martine [SPERANZA].[...]* » vient confirmer le fait.

**Il importe maintenant de préciser que ma contribution au PSC se poursuit en fait bien au-delà de la date de ma mise à la retraite le 3 août 2014.**

En effet, comme l'atteste une lettre de Monsieur LAPOSTOLLE sous couvert du Maire d'AUXONNE, datée du 22 juin 2016, je fus sollicitée à nouveau pour la rédaction de ce PSC le 29 mars 2016. Dans cette lettre du 22 juin, Monsieur LAPOSTOLLE « **confirme [m'] avoir reçue en présence de Mme CARCOUET-JUHEL le 29 mars dernier pour savoir si [je] pouv[ais] finir le PSC musée qui était en cours de rédaction lorsque [j'] ét[ais] en poste à la mairie** ».

**Ce que je fis, dans l'intérêt, sinon du service puisque je n'y étais plus, du moins, du Musée.**

M'étant donc remise à la tâche, j'adressai le 19 mai à Monsieur LAPOSTOLLE un courrier dans lequel je déclarais être prête à lui fournir le PSC pour la fin du mois, sous réserve toutefois qu'il ait « la bonté de m'en faire préalablement la demande écrite ».

Sa réponse, laconique, intervint plus d'un mois après, le 22 juin, dans la lettre citée plus haut, et dont le deuxième paragraphe, pour le moins surprenant, est le suivant :

**« Il est vrai que vous êtes en retraite depuis le 4 août 2014. Par conséquent, après m'être concerté avec Monsieur le Maire, nous avons décidé de ne pas vous solliciter pour finir ce plan scientifique et culturel »**

Le 29 mars on m'avait sollicitée et, trois mois plus tard, alors que la tâche qu'on m'avait demandée était terminée, on ne me sollicitait plus.

Monsieur LAPOSTOLLE et Monsieur le Maire avaient donc mis trois mois pour réaliser qu'en juin 2016 j'étais, depuis près de deux ans, à la retraite.

Les faits sont têtus, je suis à la retraite, et le PSC est terminé, ce qui finalement vient contredire cette récente déclaration de Monsieur Claude Lapostolle selon laquelle: « *Un PSC avait été esquissé mais pas terminé par Martine [SPERANZA].[...]* »

Que le PSC, dont la rédaction m'avait été confiée, soit actuellement terminé depuis un an, Monsieur Claude Lapostolle, qui en a sollicité lui-même l'achèvement le 29 mars 2016, ne peut donc l'ignorer. Nos échanges de courrier courant 2016 en attestent assez clairement. Il ne peut ignorer non plus que, conformément aux termes de ma lettre du 28 juin 2016, à lui adressée, j'avais pris toutes dispositions juridiques pour attester du fait si le besoin s'en faisait sentir.

**Le PSC est actuellement terminé depuis un an. Il m'importe de le préciser, car la récente déclaration de Monsieur Claude Lapostolle pourrait laisser penser qu'il n'en est rien.**

Martine Speranza

Ce PSC est matérialisé par un « document relié de 36 pages, intitulé : « **PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL POUR LE MUSÉE BONAPARTE** » auquel sont annexées 4 planches d'illustration » selon les termes du PROCÈS VERBAL DE CONSTAT DE RÉCEPTION DE DOCUMENTS A161721 du 28 juin 2016. Ce document a été déposé par mes soins le même jour chez SCP ASTRUC-RIVAT-HUICHARD Huissiers de justice associés.

**COPIE PUBLIÉE PAR CHANTECLER  
AVEC L'AUTORISATION DE L'AUTEUR  
LE 11 JUILLET 2017**